

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.10

N° de demande : 2007-0280
Catégorie : Catégorie C, sous-catégorie 3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette – Mélanges en cuve)
Produit : Insecticide Actara 240SC
N° d'homologation : 28407
Matière active (m.a.) : Thiaméthoxame (THE)
N° de document de l'ARLA : 1459009

Contexte

L'insecticide Actara 240SC (Actara 240SC Insecticide) a été homologué pour la première fois le 19 mai 2000. Il est actuellement homologué pour lutter contre le doryphore de la pomme de terre, les pucerons (y compris le puceron vert du pêcher, le puceron de la pomme de terre, le puceron du nerprun et le puceron de la digitale) et la cicadelle de la pomme de terre sur les cultures de pomme de terre. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Cette demande vise à modifier l'étiquette de l'insecticide Actara 240SC pour y inclure les mélanges en cuve à trois constituants suivants : fongicide en pâte fluide Quadris (Quadris Flowable Fungicide) + fongicide Ridomil Gold 480SL ou 480EC (Ridomil Gold 480SL or 480EC Fungicide) + insecticide Actara 240EC (Actara 240EC Insecticide). Les doses d'application suivantes sont proposées : 4-6 mL/100 m de rang (1,0-1,5 g m.a./100 m de rang) de fongicide Quadris + 4 mL/100 m de rang (1,95 g m.a./100 m de rang) de fongicide Ridomil Gold 480SL ou 480EC + 3,4-4,4 mL/100 m de rang (0,82-1,06 g m.a./100 m de rang) d'insecticide Actara.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit. Des évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas non plus nécessaires car le profil d'emploi, notamment les cultures traitées, les doses d'application et le calendrier de traitement, n'a pas été modifié.

Évaluation de la valeur

Trois essais d'efficacité menés au Manitoba, en Ontario et au Québec ont révélé que le mélange en cuve de l'insecticide Actara 240SC, du fongicide en pâte fluide Quadris et du fongicide Ridomil Gold 480SL aux doses d'application homologuées est efficace pour lutter contre le doryphore de la pomme de terre, la cicadelle de la pomme de terre et les pucerons sur les cultures de pomme de terre. Les données ont montré que l'ajout des fongicides au mélange en cuve n'avait aucun effet néfaste sur l'efficacité de l'insecticide à lutter contre les insectes ravageurs figurant sur l'étiquette. Aucun effet phytotoxique n'a été observé sur les plants de pomme de terre traités avec le mélange en cuve. Le Ridomil Gold 480SL et le Ridomil Gold 480EC sont deux formulations qui contiennent 480 g de métalaxyl-M et d'isomère S par litre. Ces deux formulations sont homologuées individuellement comme composants du mélange en cuve avec la pâte fluide Quadris pour l'application dans la raie de semis des pommes de terre visant à lutter contre les mêmes maladies aux mêmes doses d'application. Les modes d'emploi et les profils d'emploi des deux formulations de Ridomil Gold sont équivalents. En conséquence, on ne s'attend pas à ce que la lutte contre les insectes sur les cultures de pomme de terre soit affectée par l'ajout d'Actara 240SC au mélange en cuve de fongicide en pâte fluide Quadris et de fongicide Ridomil Gold 480EC. L'insecticide Actara 240SC, le fongicide en pâte fluide Quadris et les fongicides Ridomil Gold 480SL et Ridomil Gold 480EC sont homologués individuellement pour l'application dans la raie de semis des pommes de terre visant à lutter contre les mêmes insectes ravageurs et maladies aux mêmes doses d'application. En conséquence, les deux mélanges en cuve à trois constituants de l'insecticide Actara 240SC et du fongicide en pâte fluide Quadris avec soit le fongicide Ridomil Gold 480SL, soit le fongicide Ridomil Gold 480EC sont approuvés sur l'étiquette d'Actara 240SC pour l'application sur les cultures de pomme de terre afin de lutter contre le doryphore de la pomme de terre, la cicadelle de la pomme de terre et les pucerons (y compris le puceron vert du pêcher, le puceron de la pomme de terre, le puceron du nerprun et le puceron de la digitale).

Les résultats de huit essais menés depuis 2002 et 2004-2005 au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et en Ontario ont été présentés. D'après les données fournies, l'ajout proposé de l'insecticide Actara au mélange en cuve actuellement homologué de fongicide Ridomil Gold 480SL et de fongicide en pâte fluide Quadris ne produit aucun effet antagoniste pour ce qui est de la lutte contre les maladies. Les possibilités suivantes sont approuvées : la lutte contre la rhizoctonie (rhizoctone brun) et la répression de la pourriture rose.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'insecticide Actara 240SC pour y inclure le mélange en cuve proposé d'insecticide Actara 240SC avec soit le fongicide Ridomil Gold 480SL, soit le fongicide Ridomil Gold 480EC et le fongicide en pâte fluide Quadris.

Références

PMRA # 1367115. Tank-mix of Actara® 240SC Insecticide, Quadris® Flowable Fungicide and Ridomil® Gold 480SL or 480EC Fungicide. Syngenta Crop protection Canada Inc. Received by PMRA on 19 January 2007. pp. 15.

PMRA # 1367117. Efficacy of a tank-mix of Actara® 240SC Insecticide, Quadris® Flowable Fungicide and Ridomil® Gold 480SL or 480EC Fungicide to control Rhizoctonia stem and stolon canker and black scurf and to suppress pink rot of potato. Syngenta Crop protection Canada Inc. Received by PMRA on 19 January 2007. pp. 70. DACO: 10.2.3.3

PMRA 1367116. Data Summary Tables - Tank mix of ACTARA, QUADRIS and RIDOMIL GOLD 480SL or 480EC. Syngenta Crop protection Canada Inc. Received by PMRA on 19 January 2007. DACO: 10.2.3.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.